

CONSULTATION SUR L'ALIGNEMENT DE TOTALENERGIES AVEC L'OBJECTIF DE LIMITER LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE A 1,5 °C (ACCORD DE PARIS)

Notre affaire à tous et al. contre TotalEnergies

Le 8 février 2022

Auteur : Dr. Yann Robiou du Pont (chercheur en post-doctorat à l'Université d'Utrecht aux Pays-Bas¹).
Relecteurs : César Dugast (ingénieur énergie-climat, CV en annexe) et **Johannes Svensson** (chercheur en politiques climatiques, CV en annexe).

Cette consultation a été établie à la demande des collectivités et associations demanderesses² afin d'éclairer le juge sur les points suivants :

- Sur les risques environnementaux et humains résultant d'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C ;
- La limitation de la température mondiale à 1,5 °C visé par l'Accord de Paris de 2015 ;
- L'insuffisance des engagements actuels de la communauté internationale pour limiter le réchauffement à 1,5 °C ;
- La faisabilité des « trajectoires 1,5 °C sans dépassement » et leur intérêt pour réduire les risques climatiques et atteindre l'Accord de Paris ;
- Les actions de TotalEnergies importent pour respecter l'objectif 1,5 °C de l'Accord de Paris ;
- L'exploration de nouvelles réserves d'hydrocarbures par TotalEnergies et ses prévisions d'accroissement de la production ne sont pas cohérentes avec les scénarios permettant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris ;
- Les objectifs de TotalEnergies ne démontrent pas l'alignement avec l'objectif 1,5 °C, ni avec l'Accord de Paris.

Information très importante : l'auteur de cette note souhaite attirer l'attention du tribunal sur la parution concomitante et indépendante d'une tribune sur TotalEnergies par dix autres membres du GIEC : [TotalEnergies est très loin de prendre en compte les conclusions du Giec : des scientifiques dénoncent l'instrumentalisation de leurs rapports par le géant pétrolier, France Info, 8 février 2023](#) (auteurs : Yamina Saheb (OpenExp, SciencesPo Paris) ; Wolfgang Cramer (CNRS, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie, Aix-en-Provence) ; Valérie Masson-Delmotte (CEA - IPSL, Université Paris Saclay Jean-Baptiste Sallée, CNRS, LOCEAN-IPSL, Paris Gonéri Le Cozannet, BRGM, Orléans) ; Christophe Cassou (CNRS, Cerfacs, Toulouse Sophie Szopa, CEA, LSCE-IPSL, Université Paris-

¹ [Yann Robiou du Pont](#) a obtenu son doctorat en climatologie à l'Université de Melbourne (Climate & Energy College ; Potsdam Institute for Climate Impact Research) sur l'évaluation de l'ambition et de l'équité des objectifs nationaux et sous nationaux de réduction de gaz à effet de serre pour réaliser l'Accord de Paris. Actuellement Yann est titulaire d'une bourse de recherche post-doctorale Marie Skłodowska-Curie de l'Union Européenne avec l'Université d'Utrecht aux Pays-Bas. Son programme de recherche évalue le rôle de la finance climatique et des acteurs sous-étatiques sous l'Accord de Paris. Les études publiées par Yann en tant qu'auteur principal dans la prestigieuse revue Nature ont été citées par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (**GIEC**) dans le Rapport spécial 1.5 °C et le Rapport d'évaluation n°6 (AR 6) établi par le Groupe de travail (WG III) en 2022. Yann a été membre du comité de relecture du rapport annuel "Emissions Gap Report" publié par Programme des Nations Unies pour l'Environnement (éditions 2020, 2021 et 2022) et les rapports du GIEC mentionnés ci-dessus. Pour plus d'informations sur l'expertise de Yann, voir le CV en annexe.

² Le rédacteur et les relecteurs de cette consultation n'ont pas été rémunérés pour l'établir. Les analyses présentées dans cette note ne reflètent pas de positions de leurs institutions.

Saclay) ; Sonia I. Seneviratne (ETH Zurich, Suisse Gerhard Krinner, CNRS, IGE Grenoble) ; Céline Guivarch (Ecole des Ponts, CIRED) ; Julia Steinberger (Université de Lausanne)).

1) Sur les risques environnementaux et humains résultant d'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C

Selon le rapport d'évaluation n°6 du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC)³ relatif aux fondements scientifiques du changement climatique de 2021 : « *Il est incontestable que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres.* »⁴

Un autre consensus scientifique très élevé existe sur le fait qu'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C représente une menace pour la biodiversité et le fonctionnement des sociétés humaines. Selon le dernier rapport du GIEC de 2022 relatif aux Impacts du changement climatique : « *Le réchauffement de la planète, qui atteindra 1,5 °C à court terme, entraînera une augmentation inévitable des multiples risques climatiques et présentera des risques multiples pour les écosystèmes et les êtres humains (confiance très élevée). Le niveau de risque dépendra des tendances à court terme de la vulnérabilité, de l'exposition, du niveau de développement socio-économique et de l'adaptation (confiance élevée). Les actions à court terme qui limitent le réchauffement de la planète à près de 1,5 °C réduiraient considérablement les pertes et dommages prévus liés au changement climatique dans les systèmes humains et les écosystèmes, par rapport à des niveaux de réchauffement plus élevés, mais ne peuvent pas les éliminer tous (confiance très élevée)* ».⁵

L'agence internationale de l'énergie (AIE) partage ce constat : « *comme l'a souligné le GIEC, un réchauffement de près de 2 °C entraînerait encore de fortes répercussions négatives pour les sociétés du monde entier (GIEC, 2022b).* »⁶

Un dépassement de la température de 1,5 °C – même temporaire – implique une multitude de risques selon le GIEC : « *[s]i le réchauffement climatique dépasse transitoirement 1,5 °C au cours des prochaines décennies ou plus tard (dépassement), de nombreux systèmes humains et naturels seront confrontés à des risques graves supplémentaires, par rapport à un maintien en dessous de 1,5°C (confiance élevée). En fonction de l'ampleur et de la durée du dépassement, certains impacts entraîneront la libération de gaz à effet de serre supplémentaires (confiance moyenne) et d'autres seront irréversibles, même si le réchauffement planétaire est réduit (confiance élevée).* »⁷

Un des risques les plus graves associés au dépassement d'un réchauffement de la température à 1,5 °C constitue les « *points de basculement* », dit en anglais « *tipping points* », pouvant considérablement aggraver le réchauffement climatique : « *les trajectoires qui dépassent 1,5 °C courent un plus grand risque de passer par des "points de basculement", c'est-à-dire des seuils au-delà desquels certains*

³ Les études du GIEC fournissent un état des lieux des connaissances scientifiques les plus récentes en matière de changement climatique. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental auquel participent 195 États, et dont la mission consiste, d'une part, à dégager les éléments de consensus de la communauté scientifique et, d'autre part, à identifier les limites dans les connaissances ou l'interprétation des résultats. Ses études sont le fruit de la collaboration de milliers d'experts issus d'une quarantaine de pays, s'appuient sur des milliers de références scientifiques et sont évalués par des institutions publiques du monde entier qui peuvent formuler leurs observations.

⁴ GIEC, Rapport d'évaluation n° 6 de 2022 (AR 6), Groupe de travail I (WG I), Résumé pour les décideurs (SPM), § A.1 (traduction automatique DeepL).

⁵ GIEC, AR 6, Groupe de travail II (WG II), SPM., § B.3 (traduction automatique DeepL).

⁶ AIE, *World Energy Outlook (WEO) 2022*, p. 64 (traduction automatique DeepL).

⁷ GIEC, AR 6, Groupe de travail II (WG II), § B.6.

impacts ne peuvent plus être évités, même si les températures sont ramenées à la normale par la suite. L'effondrement des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique sur une échelle de temps de plusieurs siècles et millénaires est un exemple de point de basculement. »⁸

Actuellement, le GIEC considère que « [l]a fourchette probable de l'augmentation totale de la température à la surface du globe due à l'activité humaine [...] est de 0,8 °C à 1,3 °C, la meilleure estimation étant de 1,07 °C » par rapport aux niveaux préindustriels.⁹ Selon le rapport spécial 1,5 °C du GIEC de 2018, « [i]l est probable que le réchauffement planétaire atteindra 1,5 °C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel (degré de confiance élevé). »¹⁰ **Des actions immédiates sont donc absolument nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.**

2) L'Accord de Paris de 2015 vise une limitation de la température mondiale à 1,5 °C

L'article 2 (1) de l'Accord de Paris de 2015 vise une limitation de la température mondiale à 1,5 °C, en tout état de cause « *nettement en dessous de 2 °C* », tout en relevant la réduction des risques si le réchauffement était limité à 1,5 °C : « *Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en : a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques* ».

En 2021, la communauté internationale a rappelé l'importance de limiter le réchauffement à 1,5 °C dans la décision adoptée suite à la Conférence des Parties n° 26 à Glasgow (COP 26 - Pacte de Glasgow) : « *les impacts du changement climatique seront beaucoup plus faibles avec une augmentation de température de 1,5 °C par rapport à 2 °C et décide de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de température à 1,5 °C* ». ¹¹

3) L'insuffisance des engagements actuels de la communauté internationale pour limiter le réchauffement à 1,5°C

La communauté internationale reconnaît dans le Pacte de Glasgow de 2021 « *que pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, il faut réduire rapidement, profondément et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, notamment en réduisant les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2010 et en les ramenant à un niveau net nul vers le milieu du siècle, ainsi qu'en réduisant fortement les autres gaz à effet de serre* »¹². Pour atteindre un tel résultat, le rapport annuel « *Emissions Gap Report* » 2019 du Programme des Nations

⁸ GIEC, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C (ci-après : **Rapport spécial 1,5°C**), Chapitre 3, 2018, p. 283 ; v aussi Armstrong McKay et al., Exceeding 1.5°C global warming could trigger multiple climate tipping points, Science, Vol 377, Issue 6611, 9 Sep 2022 (<https://www.science.org/doi/10.1126/science.abn7950>).

⁹ GIEC, AR 6, WG I, § A.1.3.

¹⁰ GIEC, Rapport spécial 1,5°C, § A.1.

¹¹ Pacte de Glasgow (*Glasgow Climate Pact*) du 13 novembre 2021, § 21 (traduction automatique DeepL).

¹² Pacte de Glasgow du 13 novembre 2021, § 22 (traduction automatique DeepL).

Unies pour l'Environnement indique que les émissions mondiales de CO2 doivent baisser d'environ 7,6% par an¹³.

Selon le directeur de l'AIE, les engagements adoptés à la suite de la COP 26 à Glasgow restent cependant insuffisants pour respecter l'objectif de l'accord de Paris : « *Notre analyse actualisée de ces nouveaux objectifs - qui s'ajoutent à tous ceux fixés précédemment - montre que s'ils sont atteints dans leur intégralité et dans les délais, ils suffiraient à limiter la hausse des températures mondiales à 1,8 °C d'ici la fin du siècle. Il s'agit d'un moment historique : c'est la première fois que des gouvernements proposent des objectifs suffisamment ambitieux pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C. Mais même si nous nous félicitons de ces progrès, nous devons également émettre une note de prudence : Une température de 1,8 °C reste supérieure à l'objectif de l'accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C et à poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Les scientifiques ont clairement mis en garde contre les risques climatiques majeurs liés au dépassement de la limite de 1,5 °C. Notre dernière analyse - reflétée dans un scénario des promesses annoncées mis à jour pour inclure toutes les annonces récentes - montre que même avec ces nouveaux engagements, nous sommes encore loin de ce qui est nécessaire pour maintenir la porte ouverte à 1,5 °C. Cela nécessiterait des progrès rapides en matière de réduction des émissions d'ici à 2030.* »¹⁴

Parmi les causes de ce manque d'action de la communauté internationale, le GIEC et de nombreuses études acceptées par des journaux scientifiques, ont montré que l'industrie des énergies fossiles, y compris TotalEnergies¹⁵, a historiquement contribué à retarder la lutte mondiale contre le changement climatique en relevant indûment les incertitudes scientifiques, en faisant pression sur les décideurs et en détournant la responsabilité de la crise climatique pour la faire peser sur les individus, malgré ses connaissances précoces et précises sur les dangers climatiques¹⁶.

4) La faisabilité des trajectoires « 1,5 °C sans dépassement » et leur intérêt pour réduire les risques climatiques et atteindre l'Accord de Paris

Malgré les efforts importants qu'impliquent les « trajectoires 1,5 °C sans dépassement ou avec dépassement minime »¹⁷, celles-ci demeurent faisables d'un point de vue physique, technique, social

¹³ UNEP, Emissions Gap Report 2019, p. XX.

¹⁴ Dr F. Birol, "C.O.P. 26 climate pledges could help limit global warming to 1,8 °C, but implementing them will be the key", Commentary, 4 novembre 2021, (traduction automatique DeepL).

¹⁵ Christophe Bonneuil et al, Early warnings and emerging accountability: Total's responses to global warming, 1971–2021, Global Environmental Change Volume 71, November 2021.

¹⁶ GIEC; AR 6, WG III, Chapter 5, p. 84 : « *Un bon nombre de représentants d'entreprise ont tenté de faire dérailler l'atténuation du changement climatique par un lobbying ciblé et des stratégies médiatiques induisant le doute (Oreskes et Conway 2011). Un certain nombre de sociétés qui sont impliquées dans la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval des entreprises de combustibles fossiles, constituent la majorité des organisations opposées à l'action climatique (Dunlap et McCright 2015 ; Cory et al. 2021 ; Brulle 2019). Les stratégies de publicité et de création de marques des entreprises tentent également de détourner la responsabilité de l'entreprise vers les individus, et/ou de s'approprier les sentiments de protection du climat dans la création de leur propre marque ; l'atténuation du changement climatique est uniquement encadrée par le choix des produits et de la consommation, évitant la notion de sphère d'action collective politique (Doyle 2011 ; Doyle et al. 2019).* » (traduction automatique DeepL).

¹⁷ Selon le Rapport spécial 1,5°C du GIEC, p. 26 (Encadré RID.1): « *les trajectoires qui prévoient, sur la base des connaissances actuelles, une probabilité d'au moins 50 % de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au plus sont des les trajectoires « sans dépassement » ; celles qui prévoient une limitation du réchauffement à 1,6 °C au plus, suivie d'un retour à un réchauffement de 1,5 °C en 2100 au plus tard sont les trajectoires à « dépassement*

et économique. L'AIE, qui a développé le scénario **NZE (« Net-Zero Emissions by 2050 »)**, lequel constitue également une trajectoire 1,5 °C sans dépassement,¹⁸ explique : « il existe encore des voies permettant d'atteindre le niveau zéro d'ici 2050. Celle sur laquelle nous nous concentrons est, selon notre analyse, la plus réalisable techniquement, la plus rentable et la plus acceptable socialement. Malgré cela, cette voie reste étroite et extrêmement difficile, ce qui exige de toutes les parties prenantes - gouvernements, entreprises, investisseurs et citoyens - qu'elles agissent cette année et chaque année suivante pour que l'objectif ne soit pas hors de portée ». ¹⁹

De plus, l'AIE précise que son scénario NZE « permet de stabiliser la hausse des températures moyennes mondiales à 1,5 °C et d'assurer l'accès universel à l'énergie moderne d'ici à 2030. »²⁰

Il est enfin notable que les trajectoires « 1,5 °C sans dépassement » telles que la NZE de l'AIE procurent environ 50 % de chances de succès de limiter le réchauffement à 1,5 °C²¹ et légèrement plus de 90 % de chances de succès de limiter le réchauffement à 2 °C.²² Autrement dit, l'alignement avec une trajectoire « 1,5 °C sans dépassement » offre les meilleures chances disponibles pour parvenir au respect de l'objectif de l'Accord de Paris et pour réduire les risques liés au réchauffement climatique.

5) Les actions de TotalEnergies importent pour respecter l'objectif 1,5 °C de l'Accord de Paris

L'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris requiert une réduction des émissions de tous les secteurs de l'économie. **Il est donc nécessaire que chacun fasse sa part.**

Les actions des grandes entreprises pétro-gazières telles que TotalEnergies sont à cet égard décisives. En effet, les énergies fossiles, qui sont responsables de plus de 70% des émissions mondiales²³, doivent être réduites rapidement. Ainsi, selon l'UNEP, : « [i]l faut passer de l'élimination progressive des combustibles fossiles à l'électrification des transports, à l'arrêt de la déforestation et à la modernisation des bâtiments (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC] 2021) [... et] ne pas investir dans les nouvelles infrastructures de combustibles fossiles ». ²⁴

Le GIEC explique que « [l]es entreprises et les organisations commerciales jouent un rôle clé dans l'atténuation du réchauffement climatique, par le biais de leurs propres engagements en faveur d'une empreinte carbone nulle [...]. Les modèles et stratégies d'entreprise constituent à la fois un obstacle et un accélérateur de la décarbonisation. »²⁵ **Plus spécifiquement, l'AIE détaille le rôle crucial du secteur pétro-gazier dans la nécessaire décarbonation de l'économie** : « Les ressources et les compétences de l'industrie pétrolière et gazière correspondent bien à certaines des nouvelles technologies nécessaires pour lutter contre les émissions dans les secteurs où les réductions risquent d'être les plus

minime au-dessus de 1,5 °C » ; alors que celles qui prévoient un réchauffement supérieur à 1,6 °C, mais qui revient à 1,5 °C à 2100 au plus tard sont les trajectoires à « dépassement marqué ».

¹⁸ AIE, Net Zero by 2050, Special Report, May 2021, p. 49 : « La NZE vise à faire en sorte que les émissions de CO2 liées à l'énergie et aux procédés industriels jusqu'en 2030 soient conformes aux réductions prévues dans les scénarios à 1,5 °C sans dépassement de température ou avec un dépassement faible ou limité, évalués par le GIEC dans son rapport spécial sur le réchauffement climatique de 1,5 °C. » (traduction automatique DeepL).

¹⁹ *Ibid.*, p. 3 (traduction automatique DeepL).

²⁰ AIE, WEO 2022, p. 20 (traduction automatique DeepL).

²¹ *Ibid.*, p. 35 ; v. aussi GIEC, Rapport spécial 1,5 °C, SPM, p. 26.

²² GIEC, Rapport spécial 1,5 °C, Chapter 2, Supplementary Material, p. 18 (Table 2.SM.12).

²³ UNEP, Emissions Gap Report 2022, p. 5.

²⁴ *Ibid.*, p. 38 (traduction automatique DeepL) ; v. aussi : Gütschow, J.; Pflüger, M. (2022): The PRIMAP-hist national historical emissions time series v2.4 (1750-2021).

²⁵ GIEC, AR 6, WG III, Chapter 5, p. 84 (traduction automatique DeepL).

difficiles, et pour produire certains des liquides et gaz à faibles émissions pour lesquels la demande augmente rapidement dans les NZE [...]. Certaines entreprises pétrolières et gazières pourraient choisir de devenir des "entreprises énergétiques" axées sur les technologies et les carburants à faibles émissions, notamment l'électricité renouvelable, la distribution d'électricité, la recharge des véhicules électriques et les batteries. »²⁶

TotalEnergies partage certains des constats du GIEC et de l'AIE reproduits ci-dessus, puisque l'entreprise dispose d'une « *ambition net zéro 2050* » et estime pouvoir s'appuyer sur ses compétences acquises antérieurement dans le secteur pétro-gazier pour développer des activités décarbonées : « *À l'origine, les équipes d'ingénierie de la Compagnie ont été développées autour des activités exploration, production et raffinage-chimie. La Compagnie souhaite que les nouvelles activités, telles que l'éolien, le solaire, l'hydrogène, le biogaz et le captage du carbone disposent du même niveau d'accompagnement technique et technologique et bénéficient de l'expérience dont disposent la Compagnie pour structurer leurs activités d'un point de vue industriel.* »²⁷

Les décisions de TotalEnergies sont d'autant plus importantes au regard de la quantité d'émissions importantes auxquelles elle est associée : l'entreprise met annuellement sur le marché une quantité d'énergies fossiles à l'origine d'environ 0,8% à 1% des émissions mondiales, soit l'équivalent des émissions territoriales annuelles de la France²⁸. **TotalEnergies dispose donc d'une capacité d'action significative et ses actions sont déterminantes pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris.**

6) L'exploration de nouvelles réserves d'hydrocarbures par TotalEnergies et ses prévisions d'accroissement de la production ne sont pas cohérentes avec les scénarios permettant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris

Antonio Guterres, le secrétaire général des Nations Unies a affirmé le 18 janvier 2023 : « *[a]ujourd'hui, les producteurs de combustibles fossiles et ceux qui les soutiennent continuent de se battre pour accroître la production, tout en sachant pertinemment que leur modèle économique est incompatible avec la survie de l'humanité* ». ²⁹

Cette remarque du secrétaire général des Nations Unies est soutenue par le consensus scientifique sur le risque de dépassement des températures mondiales 1,5 °C, voire même 2 °C, si de nouveaux projets d'hydrocarbures s'ajoutent à ceux existants. En effet, selon le GIEC : « *Les émissions futures cumulatives de CO2 projetées pendant la durée de vie des infrastructures de combustibles fossiles existantes et actuellement prévues, sans réduction supplémentaire, dépassent les émissions nettes cumulatives totales de CO2 dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 1,5 °C (>50%) avec un dépassement nul ou limité. Elles sont approximativement égales aux émissions nettes cumulées totales de CO2 dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 2 °C (>67%). (confiance élevée)* ». ³⁰

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) corrobore les résultats du GIEC cités ci-dessus en indiquant en 2021 qu' « *au-delà des projets déjà engagés en 2021, il n'y a plus de nouveau gisement de pétrole*

²⁶ AIE, Net Zero by 2050, Special Report, May 2021, p. 160 (traduction automatique DeepL).

²⁷ TotalEnergies, Document d'enregistrement universel 2021, p. 33.

²⁸ Les émissions directes et indirectes de TotalEnergies s'élèvent à 437 Mt CO2e en 2021 selon le Document d'enregistrement universel 2021 de l'entreprise (pp. 302 – 303), tandis que les émissions françaises en 2021 devraient s'élever à 418 Mt CO2e selon les données du CITEPA.

²⁹ Secretary-General's remarks at the World Economic Forum, Davos, Switzerland, 18 January 2023.

³⁰ GIEC, AR 6, WG III, SPM., § B.7 (traduction automatique DeepL).

et de gaz à approuver dans notre trajectoire”³¹. En 2022, l’AIE a confirmé ce résultat en énonçant : “Personne ne devrait s’imaginer que l’invasion de la Russie peut justifier une vague de nouvelles infrastructures pétrolières et gazières dans un monde qui veut atteindre des émissions nettes nulles d’ici 2050. »³²

Pourtant, TotalEnergies continue l’exploration de multiples nouvelles réserves d’hydrocarbures³³ et vise à accroître sa production de pétrole environ jusqu’en 2025 et de gaz jusqu’en 2030 au moins³⁴. **Les activités continues d’exploration-production de TotalEnergies ne s’intègrent pas dans une action collective cohérente pour tenir les objectifs de l’Accord de Paris.**

Le « Groupe d’experts de haut niveau des Nations Unies sur les engagements d’émissions nettes zéro des entités non étatiques » (ci-après « **Groupe d’experts de l’ONU sur les engagements net zéro** »), dont les travaux se sont « appuyés sur la science existante et sur les meilleurs efforts volontaires pour créer une définition universelle du net zéro »³⁵ a confirmé que « les entreprises [doivent...] mettre fin (i) à l’exploration de nouveaux champs de pétrole et de gaz, (ii) à l’expansion des réserves de pétrole et de gaz, et (iii) à la production de pétrole et de gaz. »³⁶

7) Les objectifs de TotalEnergies ne démontrent pas l’alignement l’objectif 1,5°C, ni avec l’Accord de Paris

TotalEnergies affiche une « ambition net zéro 2050, ensemble avec la société, en ligne avec les objectifs de l’Accord de Paris »,³⁷ en partageant « la vision du point d’arrivée 2050 décrit par l’AIE pour la neutralité carbone »³⁸. Cependant TotalEnergies s’oppose à la transition nécessaire pour arriver à cet objectif de l’AIE : « nous ne pensons pas que nos sociétés puissent à court terme suivre la trajectoire proposée par ce scénario »³⁹. Il est à noter que la neutralité carbone en 2050 n’est pas le point d’arrivée ou l’objectif de la NZE mais seulement une étape pour arriver à l’objectif de limitation du réchauffement à 1.5 °C. Or, l’atteinte de l’objectif de limitation du réchauffement climatique d’une trajectoire (par exemple 1,5 °C) ne peut être garantie qu’en respectant les niveaux d’émissions sur l’ensemble de la durée d’une trajectoire compatible avec 1,5 °C.

Le Rapport du Groupe d’experts de l’ONU sur les engagements net zéro explique les mesures à mettre en œuvre par les entreprises pour arriver à cet objectifs de 1,5 °C : « Tous les engagements de réduction d’émissions de gaz à effet de serre devraient inclure des objectifs spécifiques visant à mettre fin à l’utilisation et/ou au soutien des combustibles fossiles, conformément aux modèles d’émissions de gaz à effet de serre zéro du GIEC et de l’AIE qui limitent le réchauffement à 1,5 °C sans dépassement

³¹ AIE, Net Zero by 2050, Special Report, May 2021, p. 21 (traduction automatique DeepL).

³² AIE, WEO 2022, p. 79 – 81 (traduction automatique DeepL).

³³ TotalEnergies, Document d’enregistrement universel 2021, p. 78 - 89.

³⁴ *Ibid*, p. 166 : « TotalEnergies vise un pic de production de pétrole au cours de la décennie, puis une réduction pour atteindre de l’ordre de 1,4 Mb/j en 2030. Pour le gaz, la croissance visée entre 2015 et 2030 est de l’ordre de 50% (de 1,3 Mbep/j à 2 Mbep/j) ».

³⁵ Rapport du Groupe d’experts de l’ONU sur les engagements net zéro (en anglais : United Nations’ High-Level Expert Group on the Net Zero Emissions Commitments of Non-State Entities, Integrity Matters: Net Zero Commitments by Businesses, Financial Institutions, Cities and Regions, 8 November 2022), p. 12 (traduction automatique DeepL).

³⁶ *Ibid*, p. 24 (traduction automatique DeepL).

³⁷ TotalEnergies, Document d’enregistrement universel 2021, p. 19.

³⁸ TotalEnergies, Sustainability & Climate 2022 Progress Report Mars 2022, version française, p. 5.

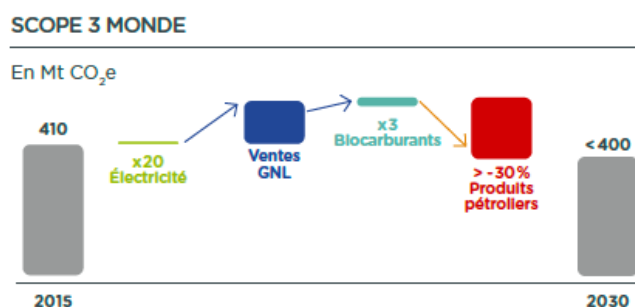
³⁹ *Ibid*.

ou avec un dépassement limité, avec une réduction des émissions mondiales d'au moins 50 % d'ici 2030, pour atteindre zéro d'ici 2050. »⁴⁰

L'analyse ci-dessous des informations publiées par TotalEnergies montre en quoi l'entreprise n'est pas alignée sur les données des scénarios 1,5 °C « sans dépassements », en particulier celles du scénario NZE de l'AIE. Si l'ensemble des acteurs du secteur pétrole et gaz s'en tenaient aux mêmes objectifs que TotalEnergies, le secteur ne serait pas aligné avec le scénario 1,5 °C.

Premièrement, pour être aligné avec un scénario 1.5 °C, il n'est pas suffisant d'avoir des objectifs généraux en valeur absolue uniquement sur les scopes 1 et 2⁴¹ car ces émissions ne couvrent qu'une partie minimale des émissions résultant des activités de TotalEnergies (37 Mt CO₂eq en 2021 selon les chiffres reportées par l'entreprise⁴²). Les émissions de scope 3 du groupe⁴³, liées notamment à l'utilisation de ses produits vendus (surtout la combustion des hydrocarbures), sont bien plus élevées (400 Mt CO₂e en 2021⁴⁴ soit 92% des émissions scope 1+2+3 de l'entreprise) et ne font pas l'objet d'objectifs de réduction dans leur ensemble en valeur absolue. Le Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur les engagements net zéro confirme cette analyse : « [l]es objectifs doivent inclure les réductions d'émissions provenant de l'ensemble de la chaîne de valeur et des activités d'un acteur non étatique, y compris : - les émissions de scope 1, 2 et 3 pour les entreprises. »⁴⁵

Deuxièmement, la baisse annoncée de 30% en 2030 par rapport à 2015 des ventes de ses produits pétroliers résulte en une baisse d'émissions de scope 3 qui est en revanche compensée par une augmentation des ventes de gaz naturel, comme le graphique de TotalEnergies ci-dessous le démontre⁴⁶. L'AIE indique que la part du gaz doit baisser de 3,6% annuellement entre 2021 et 2030, ce qui correspond à une baisse de 30% entre 2021 et 2030⁴⁷. Or, si les émissions de scope 3 dans leur ensemble (pétrole + gaz) ne sont pas réduites en cohérence avec les indications du NZE ou d'autres scénarios 1.5 °C, alors TotalEnergies ne contribuera pas de manière suffisante à l'objectif 1,5 °C.



⁴⁰ Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur les engagements net zéro, *op. cité* (note 35), p. 12 (traduction automatique DeepL).

⁴¹ Le scope 1 constitue les émissions directes liées au périmètre opéré tandis que le scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés (v. GHG Protocol, Scope 1 & 2 GHG Inventory Guidance Use to prepare a GHG inventory and quantify emissions, November 2019, p.12).

⁴² TotalEnergies, Document d'enregistrement universel 2021, p. 301.

⁴³ Le scope 3 constitue les émissions indirectes des entreprises résultant de leurs activités, comme celles liées à l'usage des biens et services produits (cf. catégorie 11 du scope 3, v. GHG Protocol, Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard, p. 56).

⁴⁴ TotalEnergies, Document d'enregistrement universel 2021, p. 302.

⁴⁵ Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur les engagements net zéro, *op. cité* (note 35), p. 17 (traduction automatique DeepL).

⁴⁶ TotalEnergies, Sustainability & Climate 2022 Progress Report Mars 2022, version française, p. 39.

⁴⁷ AIE, WEO 2022, p. 445.

Le graphique ci-dessus des émissions de scope 3 de TotalEnergies (Sustainability & Climate 2022 Progress Report Mars 2022, Version Française, p. 39) démontre que la baisse des émissions dues à la baisse des ventes des produits pétroliers est compensée par l'augmentation des ventes en gaz naturel (GNL) notamment.

Troisièmement, les pics de production prévus par TotalEnergies en 2025 pour le pétrole et 2030 pour le gaz⁴⁸ ne sont pas alignés avec un scénario 1,5 °C « sans dépassement » du GIEC et le scénario NZE de l'AIE, qui prévoit la fin immédiate de l'expansion des champs pétroliers et gaziers ainsi qu'une baisse d'utilisation des énergies fossiles de l'ordre de -2,7% pour le pétrole et -3,6% pour le gaz.⁴⁹ TotalEnergies prévoit d'augmenter la production de gaz de 50% entre 2015 et 2030 (et donc 60% au-dessus de 2010)⁵⁰, ce qui dépasse largement, en termes d'alignement, les niveaux de production admissibles de gaz naturel dans les scénarios 1,5 °C sans dépassement mis en avant dans le rapport spécial 1,5 °C du GIEC (résumé pour décideurs).

Quatrièmement, TotalEnergies prévoit de « compenser les émissions résiduelles » en développant « une capacité de plus de 5 Mt CO2e de puits naturels de carbone d'ici 2030, de d'investir 100 millions de dollars par an »⁵¹. Le développement des puits naturels de carbone ne dispense pas de réduire les émissions dans le secteur des hydrocarbures. Cet engagement n'aurait dans tous les cas qu'un effet marginal sur les émissions du groupe : 5 Mt CO2e équivalent à 1,14% des émissions scope 1+2+3 de l'entreprise en 2021.

En conclusion, la stratégie de Total ne démontre pas d'alignement avec les trajectoires 1.5 °C du GIEC et de l'AIE. Au vu de la littérature existante, TotalEnergies nous éloigne de l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris. L'alignement des mesures court terme sur l'objectif long terme et une prise en compte de l'ensemble des émissions résultant des activités d'extraction d'énergies fossiles permettrait de contribuer à tenir les objectifs sectoriels des scénarios de transition.

Dr. Yann Robiou du Pont



⁴⁸ TotalEnergies, Document d'enregistrement universel 2021, p. 166 : « TotalEnergies vise un pic de production de pétrole au cours de la décennie, puis une réduction pour atteindre de l'ordre de 1,4 Mb/j en 2030. Pour le gaz, la croissance visée entre 2015 et 2030 est de l'ordre de 50% (de 1,3 Mbep/j à 2 Mbep/j) ».

⁴⁹ AIE, WEO 2022, p. 79 – 81 et p. 445.

⁵⁰ TotalEnergies, Document d'enregistrement universel 2021, p. 166.

⁵¹ *Ibid.*, p. 19.